

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 43 (2016)
Heft: 2

Artikel: Construction du deuxième tunnel du Gothard et maintien de la "pénalisation du mariage"
Autor: Engel, Barbara
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un non étonnamment clair à l'initiative de mise en œuvre

Près de 60 % des votants ont rejeté l'initiative de mise en œuvre de l'UDC.

C'est le résultat d'une campagne sans précédent. Le droit des étrangers est néanmoins durci.

BARBARA ENGEL

Comme le montre clairement le taux de participation de 63,1 %, le plus élevé depuis la votation sur l'EEE en 1992, les électeurs ont accordé une grande importance aux votations du 28 février et en particulier à l'initiative de mise en œuvre de l'Union démocratique du centre (UDC).

Personne ne s'attendait à ce qu'elle soit rejetée si nettement par 58,9 % des votants et 20 cantons. Un sondage officiel annonçait encore fin janvier une majorité en sa faveur.

Plus d'un million de francs récolté

À l'origine de ce revirement, une campagne sans précédent, à laquelle ont participé des artistes, ainsi que d'anciens conseillers fédéraux et parlementaires, des jeunes, plus de 150 professeurs de droit suisses et même des évêques. Plus de 1,2 million de francs ont été rassemblés grâce à un financement participatif. Cela a permis aux opposants d'être aussi présents dans les médias que les partisans de l'UDC. Les arguments contre l'initiative étaient variés et la mobilisation des électeurs a été décisive. Il se peut également que la tendance de l'UDC au repli sur soi et au cloisonnement inquiète de plus en plus de Suisses. En effet, avec ses revendications, l'UDC remet en question les fondements de l'État de droit et la séparation des pouvoirs.

La ministre suisse de la Justice, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, a parlé le soir de la votation d'un vote visant à défendre l'État de droit. Selon elle, le fait que les électeurs aient décidé de ne pas vouloir jouer le rôle du Parlement et des tribunaux est un signe de maturité, notamment démocratique.

Bien plus d'expulsions

Après le rejet de l'initiative de mise en œuvre, la loi décidée par le Parlement relative à l'initiative sur le renvoi approuvée par le peuple en 2010, va à présent entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2016. Concrètement, cette loi entraîne l'expulsion automatique des étrangers ayant commis des délits graves. La durée de l'expulsion varie entre 5 et 15 ans, quelle que soit la quotité de la peine qui a été prononcée à leur rencontre. Néanmoins, les tribunaux peuvent exceptionnellement renoncer à l'expulsion si elle met l'étranger criminel dans une situation personnelle grave. L'UDC a annoncé qu'elle contrôlerait très précisément l'application de ces exceptions. Elle s'attend à l'avenir à près de 4000 expulsions d'étrangers par an. On en compte près de 500 aujourd'hui.

Construction du deuxième tunnel du Gothard et maintien de la «pénalisation du mariage»

Les autres objets soumis à votation le 28 février n'ont pas créé de surprise. Mais pour la pénalisation du mariage, le résultat s'est joué à peu de chose.

57 % des votants ont approuvé le projet de construction d'un deuxième tunnel routier dans le Gothard, qui permettra l'assainissement du tunnel actuel. Pendant la campagne, les partisans du projet, avec la conseillère fédérale Doris Leuthard à leur tête, ont mis en avant la sécurité et la cohésion nationale. Les opposants ont dénoncé des coûts élevés et la forte hausse de la capacité routière provoquée par un deuxième tunnel, qui nuirait au transfert sur rail et, dans le pire des cas, entraînerait à l'avenir une circulation sur deux voies dans les deux tunnels. Le soir de la votation, la conseillère fédérale a assuré que ce ne serait pas le cas car la protection des Alpes est bel et bien ancrée dans la Constitution.

Le PDC et la définition du couple

L'initiative du PDC pour la suppression de la «pénalisation du mariage», officiellement intitulée «Pour le couple et la famille», a été rejetée par tout juste 50,8 % de voix contre. Pourtant, le Tribunal fédéral a déclaré

dès 1984 que la discrimination fiscale des couples était contraire à la Constitution. Les opposants avaient mis en garde contre des coûts élevés et expliqué que la «pénalisation du mariage» ne concernait que les couples aux revenus très élevés. Par ailleurs, la définition du mariage comme «l'union durable d'un homme et d'une femme» a aussi été un motif de refus. Les opposants ont en effet argué qu'elle était contraire aux efforts visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

Non clair à l'initiative des JS

Les spéculations boursières sur la hausse ou la baisse des prix des denrées alimentaires ne seront pas interdites en Suisse. L'initiative «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires!» a été sans surprise clairement rejetée par 59,9 % des votants. La gauche et les Verts voient toutefois un succès d'estime dans les 40 % de voix pour.

BARBARA ENGEL